



SOMMAIRE :

- Page 1 :
Edito par M. CABROL

- Page 2 :
Ça continue ...
Les brèves par JD

- Page 3 :
Compte-rendu CAP
Lettre ouverte au mi-
nistre

- Page 4 :
Communiqué des OS
(CTPC du 13/12/2010)

- Page 5 :
Communiqué UGFF
Info Retraite



Le SNADCGT vous
souhaite de bonnes
fêtes de fin d'année et
... à l'année prochaine !!

Nous serions tous des imbéciles ...

Effectivement si nous écoutons le Président, tous les membres du gouvernement ainsi que tous les éminents économistes, qui n'avaient rien prévu de la crise financière, nous serions tous des imbéciles ...

Effectivement nous ne comprenons pas alors que le PIB ne cesse de progresser et que par voie de conséquence la France est chaque jour plus riche nous devrions nous serrer encore et toujours la ceinture.

Effectivement nous ne comprenons pas alors que l'économie progresse de 1,6%, cette année que les salaires et les retraites soient bloqués à 0%.

Effectivement nous ne comprenons pas que la crise due à l'incompétence et à des spéculations hasardeuses des banques privées, se traduise par une baisse considérable des crédits publics.

Effectivement nous ne comprenons pas que les principaux responsables de cette situation ne paient pas les conséquences désastreuses de ce désastre.

Effectivement nous ne comprenons pas que tout ceci se traduise par des réformes qui affaiblissent encore plus les plus faibles et participe à l'augmentation d'un chômage massif pour des salariés qui n'y sont strictement pour rien.

Effectivement nous ne comprenons pas pourquoi les produits achetés aux producteurs n'ont pratiquement pas augmenté depuis 20 ans et qu'ils sont vendus à des prix en hausse constante dans les grandes surfaces.

Effectivement les 70 % des Français qui s'opposent à la réforme des retraites et qui s'opposent à d'autres déjà dans les tiroirs (dépendance, sécurité sociale, services publics, réforme des impôts...), n'ont rien compris.

Effectivement nous n'avons rien compris à cette économie qui sert les intérêts d'une caste au détriment de l'intérêt public.

La CGT depuis sa création a dénoncé la perversité du Capitalisme et l'a combattu. Alors nous disons à tous ceux qui ironisent sur la CGT et la combatte en la faisant passer pour primaire et archaïque de se référer à son histoire, ses études et analyses.

Alors nous disons à tous ceux qui ne connaissent pas la CGT de la découvrir et de se rapprocher de ses militants.

Alors plus nombreux nous verrons si nous sommes effectivement les IMBECILES que la propagande du Pouvoir véhicule à longueur de journée dans une presse et des médias tout acquis à leur « cause »

Alors effectivement nous pourrions démontrer que ceux qui ont tort ne sont pas les imbéciles que l'on croit.

Pour être écouté..., **REJOIGNEZ la CGT ...**

Ça continue, encore et encore ... :

abrogation de l'article R96 du code des pensions

Le pôle de gestion des pensions de Noisy le Grand nous informe ce jour de l'abrogation de l'article R96 du code des pensions.

En conséquence, il est mis fin au principe, en matière de pension, du "tout mois commencé est dû".

Dorénavant, le versement du traitement et des primes cessera au jour de la radiation des cadres.

La mise en paiement de la pension s'effectuera à la fin du mois suivant celui du départ en retraite. Cette disposition entrera en vigueur le 1er juillet 2011.

Situation actuelle jusqu'au 30 juin 2011 :

M. X part à la retraite le 5 avril 2011.

a.. Proratisation de ses primes du 1er au 4 avril 2011

b.. Paiement de son traitement jusqu'au 30 avril 2011

c.. Paiement de la pension fin mai 2011
Situation après le 1er juillet 2011 :

M. Y part à la retraite le 5 septembre 2011

a) Proratisation de ses primes et de son traitement du 1er au 4 septembre 2011

b) Aucun revenu du 5 au 30 septembre 2011

c.) paiement de la pension fin octobre 2011

Cette règle s'applique à tous les agents qui partiront à la retraite après le 30 juin 2011 quelle que soit leur année de naissance.

Les agents en CPA mis à la retraite d'office, en cours de mois auront le versement de leur pension à la fin du mois suivant le mois de radiation.

Afin de pallier ses inconvénients, ils pourront soit demander à sortir du dispositif de la CPA, afin de pouvoir choisir un départ le 1er d'un mois, soit s'ils sont au-delà de l'âge légal demander à partir le 1er du mois de leur radiation d'office.

Cette règle ne s'applique pas aux agents radiés pour limite d'âge ou pour invalidité. Dans ces deux cas, la pension est due à compter du jour de la cessation d'activité. Autrement dit, il n'y aura pas rupture entre le versement du traitement et celui de la pension.

BREVES

Salaires:

Six Français sur dix n'ont pas vu leurs revenus augmenter depuis 2 ans. C'est ce qui ressort d'un sondage réalisé par l'institut BVA via Internet, publié mercredi 24/11 par le mensuel L'Expansion. Plus de 40% des personnes interrogées affirment même n'avoir eu aucune augmentation depuis plus de 5 ans.

Fonctionnaires :

Plus de huit fonctionnaires sur dix (82%) estiment que leur "charge de travail s'est accrue" avec la réforme de l'Etat et 77% d'entre eux jugent que la productivité de leur service ne s'est pas "améliorée", selon un sondage Ifop-Accenture-Les Echos, rendu public mardi 8/12.

Seuls 23% des fonctionnaires interrogés considèrent que "l'intérêt du travail s'est amélioré" et seuls 14% disent que les conditions de travail se sont améliorées.

HALDE : (haute autorité de luttres contre les Discriminations et pour l'Egalité)

Un projet de loi sous l'apparence d'une coordination des pratiques et des moyens, réduira l'autorité et l'indépendance de la HALDE en la plaçant sous l'autorité tutélaire du Défenseur des Droits. De ce fait, elle perdra son autonomie de gestion administrative et budgétaire qui est l'une des garanties de son indépendance effective.





CAPLI du 10 décembre

Ces CAPL portaient sur le classement au tableau des mutations et n'auraient pas dû poser de problème mais voilà ... Elles n'ont pas eu lieu. Des avis défavorables avaient été exprimés par la hiérarchie ladite hiérarchie était absente de ces CAP et les «commis d'office» administratifs n'avaient aucun pouvoir de modification. Les OS ont donc demandé le report à une date ultérieure afin de pouvoir soumettre aux responsables de ces avis quelques arguments de taille qui pourraient infléchir leurs décisions ... A suivre le 17/12

Les organisations syndicales douanières
CFDT – CGT – Solidaires

à M. François Baroin
Ministre du Budget, des Comptes publics,
de la Fonction publique et de la Réforme de l'État

Paris, le 13 décembre 2010

Lettre ouverte

Monsieur le Ministre,

Lors de notre entrevue du 25 juin dernier, comme lors de l'audience accordée aux manifestants à La Rochelle le 11 juin, nous vous avons fait prendre conscience de la situation de notre administration et de ses personnels.

Le sentiment qui prédomine aujourd'hui parmi les douaniers est que la Douane est condamnée à s'étioler petit à petit au fil de suppressions d'emplois dogmatiques jusqu'à ce que son incapacité à remplir son rôle social -ce qui est grave pour une administration régalienne- vienne remettre en cause son existence même. Pour les personnels, l'incertitude est constante puisque la réforme permanente peut les obliger demain à subir un déménagement et à quitter les fonctions qu'ils maîtrisent. Leur travail perd de son sens et de son intérêt. D'autant qu'on voudrait les faire courir derrière des objectifs qui prouvent que leur métier est vu par le petit bout de la lorgnette par nos dirigeants.

De plus, les nouvelles méthodes de « management » et de gestion du personnel instaurent une gestion de plus en plus inhumaine des « ressources humaines ». Les agents en perdent le peu de confiance et de crédibilité qu'ils accordaient encore à leur direction.

Dans ce contexte particulièrement difficile, le prétendu « dialogue social » est dans une impasse car il ne permet aucune évolution sur les causes de cette situation : suppressions d'effectifs, abandon de missions, fermetures de services, méthodes de travail.

Il nous a semblé nécessaire de revenir à nouveau sur ce constat pour dire à quel point les suites de notre rencontre de juin dernier ont été décevantes. Aucune des discussions que vous aviez évoquées n'ont eu lieu -ne parlons même pas de négociations !

En période de disette budgétaire, votre engagement pour la mise en route d'un chantier ambitieux lié à la formation initiale des douaniers est un signal fort. Celui que vous voyez un avenir à notre administration. Cependant, cet avenir reste des plus flous et nécessite une définition claire.

Ce sont avant tout les missions de notre administration et leur exercice qu'il faut remettre à plat en se débarrassant du prisme de la pseudo « performance ». Il doit en découler un schéma d'organisation et un niveau d'emploi qui permettent de remplir ces missions. Les suppressions d'emplois aveugles que nous connaissons depuis trop longtemps ne peuvent plus durer. C'est la raison pour laquelle nos organisations syndicales refusent de répondre à la convocation du Comité technique paritaire central de la DGDDI du 13 décembre.

Nous demandons donc à nouveau, comme nous l'avons fait les 11 et 25 juin derniers l'ouverture d'un véritable cycle de discussion dont les thèmes, la méthode et le calendrier doivent être clairement définis.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

CFDT - R. Marteau

SNADCGT - B. Vuaroqueaux

SOLIDAIRES - P. Bock et E. Lambert



Vous trouverez ci-dessous le communiqué commun des OS envoyé ce lundi 13 avant la tenue du CTPC... (ndlr : reconvoqué ce mercredi 15 décembre ...)

Communiqué des organisations syndicales de la douane

CFDT Douanes

SNAD CGT

Solidaires Douanes

Pour une douane utile à tous

Sous les coups conjugués de la RGPP et de la réforme permanente, nous sommes arrivés au point de non retour. Celui au delà duquel la douane ne sera plus en mesure d'exercer les missions de service public qui lui sont confiées, au point d'attenter à son existence même.

Ainsi le prochain CTPC convoqué ce 13 décembre doit acter de nouvelles suppressions d'emplois au titre de la lutte contre les déficits publics, l'« écot » douanier représente l'équivalent d'une direction territoriale minimum par an ! Alors que de nouvelles missions nous sont confiées, ainsi d'ICS, aucune création nette d'emploi n'est prévue, les services qui en auront la charge étant abondés par prélèvement sur les unités existantes. De même, le repyramidage hiérarchique de la surveillance se déroule sur fond de restructurations des services et suppressions par fusion de nombreuses unités.

Alors qu'une nouvelle et coûteuse opération de communication vante une douane au service quasi exclusif du monde des affaires, cette politique délétère et à courte vue conduira sans aucun doute à la destruction du service public douanier. Quand il ne s'agit pas de découper nos services par tranches (services supports...), la suppression de nombreuses unités porte gravement atteinte à l'implantation territoriale indispensable à la pérennité de notre administration.

C'est d'une autre politique que celle illustrée par ce CTPC dont la douane a un urgent besoin.

Aussi, nous exigeons que, préalablement à toute discussion, soit mis un terme aux suppressions d'emplois en douane et que soit abandonné le dogme de 60 % de personnels douaniers partant en retraite non renouvelés. A la place, nous exigeons qu'une politique réellement sociale soit mise en oeuvre pour permettre à la douane de répondre aux besoins sociaux et économiques de notre pays.

Dans l'intervalle nous ne participerons pas au CTPC de ce jour 13 décembre et appelons les personnels à décider collectivement des moyens à mettre en oeuvre pour obtenir satisfaction.

Paris le 13 décembre 2010



L'extension de la politique d'austérité : Encore du moins pour la population

Le Gouvernement vient de l'annoncer : les « *opérateurs* » publics devront se soumettre à la même cure d'austérité que les administrations centrales et déconcentrées.

Il faut d'abord souligner le terme d'opérateurs en lui-même est déjà lourd de sens : il s'agit, pour ceux qui mettent cette expression en avant, de persuader l'opinion que les institutions dont il est question ne sont, au fond, que des outils chargés de la mise en œuvre de missions purement matérielles. Il n'en est rien. En fait, la plupart des établissements publics, agences, offices, groupements d'intérêt public... constituent bel et bien des entités de plein exercice de missions publiques.

C'est la politique actuelle qui cherche à tout crin à en faire des instruments de démantèlement de l'intervention publique.

En amputant leurs moyens, tant en crédits qu'en emplois, c'est une nouvelle fois, la qualité du service public qui est mis en danger et les conditions de travail qui vont se dégrader.

L'UGFF – CGT condamne donc, sans réserve, de telles perspectives. Parties intégrantes de la RGPP, elles participent tout à la fois à la réduction de l'intervention publique et à son recentrage sur les exigences du marché et de la loi du profit. C'est pourquoi, l'UGFF demande l'abandon des audits RGPP en cours conçus uniquement dans ce but.

Tout à l'inverse, l'UGFF réaffirme que ce dont notre pays et les citoyens ont besoin, c'est plus et mieux de service public pour plus et mieux de progrès pour tous.

Montreuil, le 15 décembre 2010

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex
Téléphone : 01.48.18.82.31 – Télécopie : 01.77.65.63.27 – Courriel électronique : ugff@cgt.fr
Site internet : www.ugff.cgt.fr – Numéro de Siret : 784312043 - 00036.

Après contact pris ce jour avec M. Reault (bureau A/2 retraites), le nouveau calcuateur de pension ne devrait pas nous parvenir avant plusieurs mois (peut-être dans le courant du printemps)...

Par conséquent, les agents susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite avant le 1er juillet 2011 et qui souhaitent avoir une estimation de leur pension doivent se rapprocher au plus vite du service du personnel et donner la date exacte de départ souhaitée. L'estimation sera calculée sur les bases du calcuateur actuel.

Les agents qui maintiendraient leur départ au 1er juillet 2011, doivent impérativement déposer leur dossier d'admission à la retraite au plus tard le 3 janvier 2011.

Un calcuateur pourrait être mis en ligne par le ministère vers la fin janvier, mais celui-ci ne reprendrait pas les spécificités de la branche de la surveillance.